

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Proclamation des Jeunes Cadres de l'Armée  
en date du 17 juillet 1968,

DECRETE :

Article 1er - Il est constitué un Gouvernement de la République du Dahomey composé comme suit :

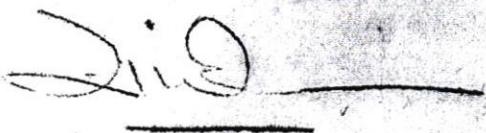
- Président de la République,  
Chef du Gouvernement, Chargé de  
la Défense Nationale, des Affaires  
Intérieures et de la Sécurité : Dr Emile-Derlin ZINSOU
- Ministre des Affaires Etrangères : Dr Daouda BADAROU
- Ministre des Finances et des  
Affaires Economiques : Mr Stanislas Yédomon KPOGNON
- Ministre de l'Education Nationale : Mr Chabi MAMA
- Ministre du Développement Rural et  
de la Coopération : Mr Adrien Ahanhanzo GLELE
- Ministre de la Prospective  
et du Plan : (le Ministère de la Prospective et  
du Plan est provisoirement rattaché  
à la Présidence de la République)
- Garde des Sceaux, Ministre de la  
Justice et de la Législation : Mr Issaka DANGO
- Ministre des Travaux Publics, Transports  
Postes et Télécommunications : Mr Emile PARAISSO
- Ministre de la Fonction Publique,  
de la Réforme Administrative et  
du Travail : Mr Albert OUASSA
- Ministre de la Santé Publique et  
des Affaires Sociales : Mr Benjamin d'ALMEIDA
- Ministre de l'Information et  
du Tourisme : Mr Urbain NICOUE.

Article 2 - Le présent décret sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 31 Juillet 1968

par le Président de la République

Ampliations : PR 8 - CS 6  
Ministères 10 - SGG 4 - IAA 4 -  
Gde Chanc. 4 - DAI 4 - DFP 6 -  
DP 6 - DGAJL 4 - Dtion Plan 2 -  
Dtion Stat. 2 - Dtion Chiffres 2 -  
Trésor 4 - DB-CF-DC-DI-Solde 5 -  
DPT 1 - Officepostel 1 - JORD 1.

  
Emile-Derlin ZINSOU